

DELIBERATION N° 10.06.10/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Didier LENNE, 1^{er} Adjoint au Maire, agissant pour le maire empêché, de la commune de Sebourg

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2023

Etaient présents : Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Bruno CELLIER qui a donné procuration à Martine BAURIN

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane DENORME

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s :

Absent(e) :

Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Subvention à M. Denimal, forain pour les 23 et 24.07.2023

Après en avoir débattu, et sur proposition de Mme Denorme, l'Assemblée valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention à M. Denimal, forain, à hauteur de 150 € en subvention, ce relative à son animation foraine des 23 et 24 juillet 2023.

Crédits prélevés au 65748 du BP 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 04.07.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
03.07.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230628-230703 _D1459SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Po/Le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué
Didier LENNE